

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Daniel PATU – Maire.

<u>Présents</u>: Daniel PATU, Patricia BORG, Serge FONSECA, Marie-Christine COQUELET, Patrick DOLOIRE, Anne SCORTEGAGNA, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Laetitia FOUQUET, Sylviane CATHELIN.

<u>Absents excusés</u>: Daniel BORG (pouvoir à P. BORG), Igor LEMPEREUR (pouvoir à P. DOLOIRE), Valérie GAUTIER (pouvoir à S. CATHELIN).

Absentes: Claudine BOUZONIE, Krystel MARTEL,

Avant de commencer la séance, M. le maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Maire **PROCÈDE** à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Laetitia FOUQUET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 07 avril 2023 Le compte rendu est APPROUVÉ à l'unanimité.

N° 17/2023 : Demande de Subvention – Amendes de Police

Le maire explique que la commune peut solliciter le Département dans le cadre de la répartition des amendes de polices. Il suffit pour cela que les travaux prévus soient en relation avec le domaine routier. La commune peut déposer 2 dossiers pour un montant de travaux cumulé, plafonné à 20 000 HT. Compte tenu que les travaux envisagés au hameau, rue Victor Dortée et au bourg, rue du marronnier entrent dans le cadre de ces amendes. M. le maire propose de solliciter le département au titre des amendes de police pour les opérations rues Victor Dortée et marronnier

Considérant que le Conseil Départemental par la répartition de amendes de police peut aider les communes pour des travaux et des aménagement routiers,

Considérant les projet de travaux de la rue Victor Dortée au Hameau et de la rue du marronnier au bourg, Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE le Département pour les dossiers concernant les travaux des rues Victor Dortée et marronnier au titre des amendes de police,

AUTORISE le maire à signer tout document afférent au dossier,

PRECISE que le montant est prévu au budget 2023.

N° 18/2023 : Prise en charge de la carte SCOL'R

Pour l'année scolaire 2022/2023, la commune a pris en charge la participation familiale relative à la carte SCOL'R pour les enfants empruntant le circuit spécial du hameau de la Route à l'école les petits hiboux. Ce montant s'élevait à 24 € par enfant empruntant le car.

Cette année, le coût de la carte s'élève toujours à 24€ par enfant. Pour information, il y a, à peu près une trentaine d'enfants qui fréquentent le bus.

Considérant que ce dispositif est indispensable et qu'il s'inscrit dans une démarche d'aide aux familles Il vous est demandé :

D'approuver la prise en charge par la commune du coût de la carte SCOL'R pour 24 € par enfant utilisant le bus pour se rendre du hameau de la Route à l'école les petits hiboux situés au bourg, pour l'année scolaire 2023/2024.

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la prise en charge par la commune du coût de la carte SCOL'R pour 24 € par enfant utilisant le bus pour se rendre du hameau de la Route à l'école les petits hiboux situés au bourg, pour l'année scolaire 2023/2024.

N° 19/2023 : Subvention achat générateurs pour L'Ukraine

Le Conseil municipal a voté, lors de sa dernière séance une subvention de 500 € pour l'Ukraine. Cette demande émanait de l'AMF (et non AMIF) mais le don se fait par l'intermédiaire de la protection civile. Il convient donc de porter une précision concernant l'organisme qui collecte les fonds.

Considérant l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la subvention pour l'Ukraine de 500 € dont la demande est portée par l'AMF **PRECISE** que la subvention sera versée à la protection civile

Informations et questions diverses

Le maire informe :

- La Commande pour la remise en état des rambardes et volets des fenêtres du 1^{er} étage de la mairie est passée.
- Une concertation sur la généralisation des descentes en continue des avions vers Paris-Orly est organisée du 15 mai au 15 juin.

Cette information est diffusée sur les panneaux d'affichage administratifs de la commune, et sur tous les médias d'information communaux.

Une enquête publique sera réalisée dans le 2eme semestre 2023.

L'attention des habitants de la commune sera particulièrement attirée puisqu'il s'agit des survols de la commune par les avions. Eventuellement il sera effectué des rappels réguliers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h12.